



RAPSE

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

La Lettre

N° 81

3 septembre
2010

7 septembre la France dans la rue pour la retraite à 60 ans à taux plein



Sommaire

- ✓ 7 septembre : donnons un élan à la lutte
- ✓ Quelques éléments d'analyse du projet gouvernemental
- ✓ Des manifestations dans toutes la France la liste...

pages 2

pages 3/4/5

pages 6/7/8

Le 7 septembre : donnons un formidable élan aux luttes pour faire reculer Sarkozy

La volonté de la droite et du patronat de faire payer au peuple la crise s'affiche tous les jours plus fortement.

Toujours moins de dépenses publiques : réforme territoriale, suppressions d'emplois massives dans la fonction publique, notamment l'enseignement, la fonction hospitalière, mais aussi dans la police, toujours moins de pouvoir d'achat: salaires bloqués, hausses des tarifs de l'énergie, des transports, hausses des impôts ...et réforme de la retraite visant à faire travailler plus et à baisser les pensions.

Le pouvoir est en difficulté, la mobilisation s'annonce très forte.

Il est possible de faire capoter le projet du gouvernement mais on ne peut en rester à ce seul objectif.

Le diagnostic de la droite et du patronat est volontairement faux et les solutions retenues ne visent pas à assurer le financement des retraites mais à diminuer le besoin de financement avec **le double objectif de priver les salariés du bénéfice de l'allongement de la durée de vie et de baisser le niveau des pensions.**

Le système des retraites par répartition repose sur l'emploi. C'est donc avec des mesures permettant son développement qu'on relèvera le défi de son financement.

C'est le sens du projet de loi déposé par les élus communistes et du PG.

Le 7 septembre au matin, les 100.000 premières pétitions de soutien à ces propositions seront portées à l'Assemblée Nationale.

Rappelons en les grandes lignes :

- Cotisation sur les revenus financiers des entreprises et des banques au taux de 9,9%
- Modulation des cotisations patronales avec un taux d'autant plus fort que les entreprises pratiquent une politique de bas salaires et contre l'emploi. Ces deux mesures inciteraient le patronat à investir pour développer l'emploi et la formation plutôt que les placements boursiers.
- Suppression du bouclier fiscal et contributions des revenus issus de l'intéressement, des bonus, des stocks-options.
- Réorientation des aides de l'État consacrées à compenser les exonérations de cotisations sociales (exonérations qui seraient supprimées) vers un Fonds National et les Fonds régionaux pour l'emploi

Pour signer la pétition de soutien au projet de loi pour un autre financement des retraites : www.pcf.fr

QUELQUES ELEMENTS D'ANALYSE SUR LA REFORME GOUVERNEMENTALE DES RETRAITES

Catherine Mills (extraits)

Le projet de loi institue dans son article 1, un Comité de pilotage des régimes de retraites : actuellement, notre système de retraite ne serait pas lisible et qu'il n'y aurait pas de supervision, pas de pilotage. L'objectif serait, sous prétexte d'harmoniser, de dresser les uns contre les autres et d'aligner les droits et prestations vers le bas. La mission de ce comité de pilotage est le rationnement comptable, sous couvert de veiller à la pérennité financière des régimes de retraite par répartition, à l'équité, au prétendu maintien d'un niveau de vie satisfaisant des retraités.

Article 2 :

Sous couvert d'information, de transparence et de pédagogie, il tend à imposer les principes de la réforme en Suède : informations et pressions individualisées pour que les salariés partent plus tard et souscrive des plans d'épargne retraite individuels.

ENSEMBLE DES RÉGIMES

Article 3

« Sous couvert d'assurer la pérennité des régimes de retraite, l'âge légal est porté de 60 à 62 ans, en 6 ans, à raison de 4 mois par an. Les assurés de la génération 1951 qui pouvaient partir au 1er juillet 2011, devront retarder leur départ de 4 mois ; La génération 1952 de 8 mois, et ainsi de suite, jusqu'à la génération 1956, dont le départ initialement prévu en 2016 n'aura lieu qu'en 2018 »

L'âge garantissant une pension à taux plein, est repoussé de 65 à 67 ans.

Ce sont les mesures les plus douloureuses. La majorité des assurés qui partent actuellement à la retraite à l'âge de 60 ans, **se verront voler leurs deux meilleures années de retraite**, et imposer, y compris à ceux qui sont soumis à la pénibilité, les deux années de travail les plus dures.

Actuellement 6 salariés sur 10 sont hors du marché du travail bien avant l'âge de départ en retraite. Ce report augmentera les années de chômage.

Le report de l'âge légal pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à tra-

vailler tôt et sanctionne tous ceux qui ont eu des carrières hachées, incomplètes, **notamment les femmes.**

Ces mesures représentent un prélèvement de 20 milliards d'euros sur les 30 milliards d'euros du plan de financement censé ré-équilibrer les comptes, **alors que ce sont les politiques menées aggravant les destructions d'emplois qui sont au cœur du déséquilibre financier des retraites**, bien plus que le fameux déséquilibre démographique.

article 4.

La durée d'assurance doit monter à 41 ans en 2012, 41,5 ans en 2020. Le gouvernement applique ici la règle imposée par la loi Fillon de 2003 de partage entre la durée de cotisations et la durée de la retraite. Pour 6 ans d'accroissement présumé de l'espérance de vie ce serait 44 ans au travail (+ 4 ans) et seulement +2 ans pour la retraite. Cette règle statistique parfaitement contestable, **fait le silence sur les insupportables inégalités d'espérance de vie, selon les catégories socio-professionnelles.**

FONCTIONNAIRES

Les infirmiers. article 13

Le report de l'âge légal à 62 ans et du taux plein à 67 ans ne sera pas appliqué aux infirmiers qui, dans le cadre de la réforme récente tendant à mieux reconnaître leur niveau de formation, opteront pour le passage de la catégorie B de la fonction publique à la catégorie A. Ce passage leur vaut



ainsi une meilleure rémunération mais aussi la perte du bénéfice du droit au départ anticipé à 55 ans qui reconnaissait la pénibilité de leur travail. Pour éviter de nouvelles mobilisations dans ce secteur, le gouvernement a décidé, pour l'instant, de rester à 60 ans.

DIFFERENTES CATEGORIES :

De nombreux articles précisent les modalités de report de l'âge de liquidation de la pension pour les fonctionnaires bénéficiant de divers dispositifs de départ anticipé.

- Ainsi, les agents appartenant aux catégories dites actives, dont le métier représente une pénibilité reconnue, et qui pouvaient liquider leur pension entre 50 et 55 ans, devront travailler deux ans de plus.
- Catégories actives et sédentaires : la limite d'âge ou l'âge du taux plein auquel la décote ne s'applique plus, est décalée de deux ans.

La durée du service, actuellement à 15 ans (25 ans pour les militaires) exigée pour pouvoir liquider la pension est aussi majorée de 2 ans.

Comme pour le privé, les agents aux carrières longues ou incomplètes sont les plus pénalisés.

Les salariés relevant des régimes spéciaux (cheminots, électriciens et gaziers...) verront aussi la majoration de 2 ans de la durée d'assurance. **Les conditions de cet alignement seront fixées par voie réglementaire (et de façon décalé pour éviter la mobilisation), sans discussion avec les syndicats**, afin d'aller plus vite vers cet alignement vers le bas. L'objectif est de vider ces régimes des avantages liés aux statuts et missions des personnels, d'aller vers leur privatisation.

MESURES dites DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES REGIMES DE RETRAITE

Article 21

Sous couvert d'égalité, le taux de cotisation des fonctionnaires est augmenté.

La cotisation passerait de **7,85% à 10,55%** en dix ans, avec un gel pendant 3 ans de la valeur du point d'indice qui sert à calculer

les traitements. Ce **point d'indice a déjà perdu 9% sur l'inflation depuis 2000.**

Ce serait une perte sans précédent du pouvoir d'achat des 5 millions de fonctionnaires.

Quant à la contribution de l'Etat employeur, elle restera gelée à son niveau de 2008 avec l'objectif de réduire la participation de l'Etat employeur au financement des retraites.

Article 24.

Concerne l'équivalent du minimum contributif existant dans le privé.

Actuellement 35.000 fonctionnaires, dont beaucoup de femmes appartenant à la catégorie C, bénéficient de ce dispositif qui compense partiellement la faiblesse de leurs salaires. Ce minimum n'annule pas par contre, l'impact des carrières incomplètes. Basé sur le coefficient 223, la pension s'établit pour 2009 entre 623 (15 ans) et 1076 (40 ans) euros.

Au motif d'« équité », le projet de loi tend à aligner les règles du minimum garanti sur celles du minimum contributif avec un allongement de la carrière.

Les fonctionnaires vont devoir choisir : partir comme prévu, mais avec une pension amputée jusqu'à 200 euros par mois, ou travailler plusieurs années de plus, s'ils le peuvent. Cette mesure lourde pour les assurés serait d'un faible apport : entre 20 et 30 millions d'économies.

Évidemment, le gouvernement refuse le relèvement du minimum contributif dans le privé qui plafonne à **650 euros par mois**, 850 avec les régimes complémentaires. La CGT, pour sa part revendique un minimum de pension égal au SMIC : 1055 euros

LE REFUS DE RECONNAÎTRE LA PÉNIBILITÉ.

Article 25

La reconnaissance limitée et **individualisée** de la pénibilité est renvoyée à **l'expertise d'un médecin du travail, juridiquement dépendant de l'employeur**. On assimile la reconnaissance avérée de la pénibilité à l'état de santé du salarié au moment où il pourrait bénéficier d'une retraite anticipée alors que **la pénibilité entraîne une espérance de vie et notamment une**

espérance de vie en bonne santé, beaucoup plus faible.

Si l'article reprend la définition de la pénibilité retenue par la négociation de 2008 : contraintes physiques, environnement agressif, rythmes de travail ; il faudra attendre. Une nouvelle obligation est instituée pour l'employeur de consigner les expositions professionnelles et la durée de ces expositions, pour chaque salarié en prévention de la pénibilité mais il n'y a pas trace dans le texte des nécessaires actions de prévention. En outre il n'y a aucune précision sur une éventuelle augmentation des cotisations d'employeur, et pour cause.

Article 26

Seuls auront droit à un départ à 60 ans, donc anticipé face au report de l'âge de la retraite à 62 ans, les salariés justifiant d'une incapacité permanente, résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Ce taux d'incapacité sera fixé par décret mais l'exposé des motifs indique que ce sera 20% soit un taux très élevé. Cela écartera un grand nombre de travailleurs exposés à la pénibilité : 15% au total, qui ne présentent pas nécessairement des atteintes à la santé avant d'avoir atteint la retraite, mais en subiront les conséquences sur leur espérance de vie en bonne santé.

Rien sur la prévention et la reconnaissance des environnements agressifs pour la santé.

TENTER D'AMADOUER LES AGRICULTEURS.

Article 28.

Les conjoints travaillant sur l'exploitation familiale notamment des femmes, et les aides familiaux, souvent les enfants du couple, ne bénéficiaient pas de la RCO (retraite complémentaire obligatoire). Celle-ci créée en 2002 par le gouvernement Jospin visait à porter à 75% du SMIC les pensions des chefs d'exploitation. Elle a permis à 465.000 retraités de toucher pratiquement 1000 euros de plus par an.

La droite a toujours refusé de l'étendre aux conjoints et enfants. En faisant cette concession limitée à ceux qui accèderont

au statut de conjoints collaborateurs et d'aides familiaux, à compter du 1er janvier 2011, et représentant environ 90 euros supplémentaires par mois, l'objectif est de faire accepter le report de l'âge de la retraite à 62 ans.

Article 29

Lorsqu'un bénéficiaire du minimum vieillesse décède, l'État se rembourse cette allocation en ponctionnant l'héritage transmis aux successeurs lorsque celui-ci dépasse la valeur nette de 39.000 euros.

Le projet de loi exclue le capital d'exploitation agricole de cette récupération sur succession, puisqu'il s'agit de l'outil de travail des paysans. Cependant cette mesure s'adosse à une aide sociale qui ne bénéficie qu'à un nombre réduit de personnes. En effet pour prétendre au minimum vieillesse, **un couple ne doit pas cumuler plus de 1157,46 euros par mois. En moyenne, la pension d'un retraité agricole n'excède pas, 420 euros par mois pour une femme et 750 euros pour un homme, soit au dessus du plafond requis pour un couple mais très en dessous des 85% du SMIC requis dans la loi Fillon de 2003.**

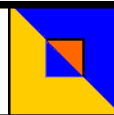
Une prétendue correction des inégalités

Inégalités hommes / femmes : [article 30](#)

Les indemnités journalières maternités seront prises en compte à partir de 2012 dans le salaire de référence servant au calcul de la retraite. Mais cette mesure ne permettra pas de compenser les insupportables inégalités de retraite entre les hommes et les femmes et l'aggravation de celles-ci avec le relèvement de l'âge légal.

Les seniors. [Article 32.](#)

Le gouvernement prétend s'attaquer à l'éjection des seniors du marché du travail avant d'avoir atteint l'âge de la retraite mais il est à craindre que cette mesure aura aussi peu d'effet que les mesures de la réforme de 2003 ; d'autant que ce qui est envisagé rejoint les multiples exonérations de cotisations patronales, si inefficaces par rapport à l'emploi.



RETRAITES :

La France mobilisée

01 – Ain Bourg en Bresse -> 14h30, départ Champ de foire Belley -> 17h30, devant la mairie

02 – Aisne Château-Thierry -> 17h30, Place Paul Doumer Soissons -> 15h, Place de la République Laon -> 15h, place Lafayette Chauny -> 15h, maison des syndicats St Quentin -> 17h, place de la République

03 – Allier Moulins -> 15h, lycée Banville Montluçon -> 15h, Place Jean Dormoy (St Paul) Vichy -> 15h, Place de la Poste

04 – Alpes-de-Haute-Provence Digne -> 11h, Place de Gaulle Manosque -> 11h, Porte Saunerie

05 – Hautes-Alpes Gap -> 10h30, Esplanade de l'Hôpital Briançon -> 11h, Place de l'Europe

06 – Alpes-Maritimes Nice -> 10h, Place Masséna Grasse -> 17h30, place Cresp Toulon -> 10h, place de la Liberté Draguignan -> 10h, sous-préfecture

07 – Ardèche Privas -> 10h30, devant la préfecture

08 – Ardennes Charleville Mézières -> 10h, Place Ducale

09 – Ariège Pamiers -> 10h, place Millane

10 – Aube Troyes -> 13h30, place Jean Jaurès Romilly -> 16h30, sur le parking de la bibliothèque Mitterrand

11 – Aude Carcassonne -> 9h30, square André-Chénier Narbonne -> 10h, devant le Théâtre

12 – Aveyron Rodez -> 14h,

devant le Medef

13 – Bouches-du-Rhône Marseille -> 10h30, Vieux Port Arles -> 10h30, Place de la République

14 – Calvados Caen -> 10h, place Saint Pierre Lisieux -> 10h, place François Mitterrand Vire -> 17h, porte de l'horloge

15 – Cantal Aurillac -> 10h30, place des Carmes Saint-Flour -> 17h, allées Pompidou

16 – Charente Angoulême -> 10h, Gare

17 – Charente-Maritime La Rochelle -> 10h30, Gare SNCF Saintes -> 10h30, devant le palais de Justice Rochefort -> 10h30, place Colbert Jonzac -> 17h30, rendez-vous au jardin public

18 – Cher Bourges -> 10h30, Place Séraucourt Vierzon -> 10h30, Forum République Saint-Amand -> 10h30, Place Carrée Saint-Florent-sur-Cher -> 10h30, Place de la République La Guerche-sur-l'Aubois -> 11h, Place du Général de Gaulle

19 – Corrèze Brive -> 10h, place Thiers Tulle -> 15h, place de la Gare Ussel -> 15h, place de la République

2A – Corse-du-Sud Ajaccio -> 10h, carrefour de la préfecture

2B – Haute-Corse ???

21 – Côte-d'Or Dijon -> 14h30, Place de la Libération Montbard -> 17h, place Gambetta Beaune -> 10h, porte Saint Nicolas

22 – Côtes-d'Armor Saint Brieuc -> 10h30, Place de la liberté Dinan -> 11h, esplanade de la Résistance

Lannion -> 11h, parking de La Poste Guingamp -> 10h30, l'Echiquier (place du Champ-au-Roy)

23 – Creuse Guéret -> 10h, préfecture

24 – Dordogne Périgueux -> 10h30, Palais de Justice Sarlat -> 17h, Place Grande Rigaudie Bergerac -> 16h30, devant le Palais de Justice

25 – Doubs Besançon -> 14h, Place de la Révolution Montbéliard -> 14h, Champ de Foire Pontarlier -> 17h30, Place d'Arçon

26 – Drôme Valence -> 14h30, Champ-de-Mars Montélimar -> 14h30, devant le Théâtre

27 – Eure Evreux -> 10h, départ du Pré du Bel Ebat

28 – Eure-et-Loir Chartres -> 10h, place de Epars

29 – Finistère Brest -> 10h30, place de la Liberté Quimper -> 10h30, place de la Résistance Morlaix -> 10h30, devant l'hôtel de ville Quimperlé -> 10h30, place de Coat Kaer

30 – Gard Nîmes -> 15h, devant la préfecture (avenue Feuchères) Alès -> 10h, devant le lycée Jean-Baptiste Dumas Bagnols-sur-Cèze -> 10h30, devant La Poste (Boulevard Gambetta) Uzès -> 10h, Esplanade

31 – Haute-Garonne Toulouse -> 14h30, Place Arnaud Bernard Saint-Gaudens -> 15h, Place Jean-Jaurès

32 – Gers Auch -> 10h, devant le Medef (face au Moulinas)

33 – Gironde Bordeaux -> 11h, allées Tourny

34 – Hérault Montpellier -> 15h, Place du Nombre d'Or Béziers -> 10h, Bourse du travail (Boulevard F. Mistral) Sète -> 10h, devant la mairie

35 – Ille-et-Vilaine Rennes -> 11h, Avenue Janvier Redon -> 11h, devant la Sous Préfecture Saint Malo -> 11h, Place de l'ancienne gare Fougères -> 17h15, devant la Sous Préfecture Vitré -> 17h30, Place de la Gare

36 – Indre Châteauroux -> 11h, Place de la République Issoudin -> 15h, place du Sacré Cœur

37 – Indre-et-Loire Tours -> 10h, Place de la Liberté

38 – Isère Bourgoin-Jallieu -> 10h, parking Diederich Grenoble -> 10h, place de la Gare SNCF Roussillon -> 10h30, Place de la République Vienne -> 14h30, Champ de Mars La Tour du Pin -> 10h, Z. I. des Vallons de la Tour

39 – Jura Lons le Saunier -> 14h30, place de la Liberté Dôle -> 10h, Avenue de Lahr St Claude -> 10h, sous-préfecture

40 – Landes Mont-de-Marsan -> 10h30, avenue Foch

41 – Loir-et-Cher Vendôme -> 10h30, Place de la Liberté Blois -> 14h30, Parc des Expositions Romorantin -> 10h30, Sous préfecture

42 – Loire Roanne -> 10h15, devant la Sécurité sociale Saint-Etienne -> 10h15, devant la gare de Châteaureux

43 – Haute-Loire Puy-en-Velay -> 10h30, place Cadélade

44 – Loire-Atlantique Nantes -> 14h30, Place du Commerce Saint-Nazaire -> 14h30, au Ruban Bleu Châteaubriand -> 14h30, place de la mairie Ancenis -> 14h30, carrefour de la station Esso (RN 23)

45 – Loiret Gien -> 10h30, Place Jean Jaurès Montargis -> 10h30, Place du Pâtis Orléans -> 10h30, Place du Martroi

46 – Lot Cahors -> 14h30, place Mitterrand Figeac -> rendez-vous devant le lycée Champollion

47 – Lot-et-Garonne Agen -> 10h, Place de la Préfecture Marmande -> 14h30, Esplanade du Maré

48 – Lozère Mende -> 17h, Place de la Chicanette

49 – Maine-et-Loire Angers -> 10h30, place Leclerc Cholet -> 10h30, place Travot Saumur -> 10h30, place de la Mairie Sègre -> 17h, place du port

50 – Manche Cherbourg -> 10h30, Place Napoléon Saint-Lô -> 10h30, Place de la Mairie Coutances -> 10h30, Hôtel de Ville Granville -> 18h, Agora Avranches -> 14h30, devant la mairie

51 – Marne Châlons-en-Champagne -> 10h, maison des syndicats (place de Verdun) Reims -> 10h, maison des syndicats Epernay -> 10h, Place Carnot Vitry-le-François -> 10h, Espace Lucien Herr Sainte Menehould -> 10h, parking super U

52 – Haute-Marne Chaumont -> 17h, place de l'Hôtel de ville Saint-Dizier -> 17h30, place de la mairie

53 – Mayenne Laval -> 10h, devant la préfecture

54 – Meurthe-et-Moselle Nancy -> 14h, place Stanislas Longwy ->, 14h30, Place Darche

55 – Meuse Verdun -> 10h, Place du 8 Mai 1945 Barc le Duc -> 14h30, Gare SNCF

56 – Morbihan Lorient -> 10h, Maison des Syndicats (place Cosmao Dumanoir) Vannes -> 10h, La Rabine Pontivy -> 10h, La Plaine Belle-Ile-en-Mer ->

10h, Le Port Ploërmel -> 10h, Maison des syndicats

57 – Moselle Metz -> 14h30, place de la Gare

58 – Nièvre Cosne-sur-Loire -> 16h, devant La Poste Nevers -> 16h, devant la Bourse du travail

59 – Nord Armentières -> 9 h 15 Place Jules Guesde Cambrai -> 10 h 00 face à l'Hôtel de Ville Douai -> 10 h 00 Place d'Armes Dunkerque -> 15 h 00 Place Jean Bart Maubeuge -> 10 h 00 Espace Rive Gauche Valenciennes -> 10h30, place d'Armes

60 – Oise Beauvais -> 14h30, place du jeu de Paume Compiègne -> 10h, cours Guynemer Creil -> 10h, place Carnot

61 – Orne Alençon -> 10h30, Pyramide Flers -> 10h, Place du Marché Argentan -> 10h, place du général Leclerc

62 – Pas-de-Calais Lille -> 14h30, Porte de Paris

63 – Puy-de-Dôme Clermont-Ferrand -> 10h, place du 1er Mai

64 – Pyrénées-Atlantiques Pau -> 10h30, place de Verdun Bayonne -> 10h30, place St Ursule

65 – Hautes-Pyrénées Tarbes -> 10h, Bourse du Travail

66 – Pyrénées-Orientales Perpignan -> 10h, Place Catalogne

67 – Bas-Rhin Strasbourg -> 14h30, place de la Bourse

68 – Haut-Rhin Colmar -> 11h, devant la préfecture Mulhouse -> 16h30, place de la Bourse

69 – Rhône Lyon -> 10h30, Manufacture des Tabacs

70 – Haute-Saône Vesoul -> 9h, devant la mairie

71 – Saône-et-Loire Mâcon -> 15h, place Genevès Chalon sur Saone -> 15h, maison des



syndicats Le Creusot -> 15h, devant l'Alto Montceau les Mines -> 17h, place de la Mairie Digoin -> 15h, Place de la grève

72 – Sarthe Le Mans -> 9h30, devant le Palais des Congrès

73 – Savoie Chambéry -> 14h30, Place Caffé Albertville -> 14h30, Place de la Sous-Préfecture Saint-Jean-de-Maurienne -> 14h30, Place du Champs de Foire

74 – Haute-Savoie Annecy -> 10h, devant la préfecture

75 – Paris Paris -> 14h, Place de la République

76 – Seine-Maritime Dieppe -> 10h30, gare SNCF Eu -> 10h, place Guillaume le Conquérant Fecamp -> 14h30, Maison des Syndicats Le Havre -> 10h, Franklin Rouen -> 10h, Cours Clemenceau Lillebonne -> 14h, devant le Théâtre Gallo-romain

77 – Seine-et-Marne Rendez-vous à Paris (14h, Place de la

République)

78 – Yvelines Rendez-vous à Paris (14h, Place de la République)

79 – Deux-Sèvres Thouars -> 11h, place Flandre Dunkerque Bressuire -> 17h30, place Saint Jacques Niort -> 11h30, place de la Brèche

80 – Somme Doullens -> 10h30, hôtel de ville Amiens -> 14h30, devant la maison de culture Abbeville -> 15h, hôtel de ville Friville Escarbotin -> 14h30, parking Intermarché

81 – Tarn Albi -> 14h30, place du Vigan

82 – Tarn-et-Garonne Montauban -> 15h, Esplanade des Fontaines

83 – Var Draguignan -> 10h, devant la sous-préfecture Toulon -> 10h, place de la liberté

84 – Vaucluse Avignon -> 10h, devant la Préfecture Chabran

85 – Vendée La-Roche-sur-

Yon -> 14h, place Napoléon

86 – Vienne Poitiers -> 10h, Place de Provence

87 – Haute-Vienne Limoges -> 10h, Place de la République

88 – Vosges Epinal -> 14h30, devant la préfecture

89 – Yonne Auxerre -> 15h, Maison des Syndicats Saint-Florentin -> 10h, port du canal Sens -> 10h, marché couvert Châtelleraut -> 10h, esplanade François Mitterrand

90 – Territoire de Belfort Belfort -> 10h, Maison du Peuple

91, 92, 93, 94, 95 Rendez-vous à Paris (14h, Place de la République)

971 – Guadeloupe Pointe-A-Pitre -> 8h30, devant la mairie

972 – Martinique Fort-de-France -> 8h30, maison des syndicats (Jardin Desclieux)

974 – Réunion Saint-Pierre -> 9h, devant la Mairie Saint-Denis -> 9h, devant le Petit Marché